



PROGRAMME D'EXPÉRIMENTATION ET DE RECHERCHE SUR LA PARTICIPATION SOCIALE DES PERSONNES HANDICAPÉES

GRILLE D'ÉVALUATION DES PROJETS

CRITÈRES	INDICATEURS	POINTS
La pertinence en lien avec la Loi et la politique À part entière	<ul style="list-style-type: none"> • Liens avec la <i>Loi</i> et la politique À part entière (APE) démontrés dans la proposition (mention explicite, lien pertinent avec les priorités APE, projet inclusif, composante qui examine la participation sociale, etc.). • Contribution du projet à amener de nouvelles connaissances sur un problème ou à expérimenter une solution innovante afin de répondre aux besoins des personnes handicapées. • Adéquation entre le projet et les besoins identifiés avec l'appel de propositions, s'il y a lieu. 	/25
La qualité scientifique du projet	<ul style="list-style-type: none"> • Documentation étayée et appuyée du contexte, du sujet à l'étude, de la problématique et des objectifs visés. • Applicable au volet recherche (développement des connaissances) : revue de la littérature scientifique qui illustre clairement le manque de connaissances actuelles sur le problème abordé et qui justifie les objectifs du projet. • Applicable au volet expérimentation (implantation de services, d'interventions, de programmes et d'actions innovantes) : revue de la littérature scientifique qui documente la nécessité des biens et services à expérimenter (besoins non répondus par les biens et services actuels), les meilleures pratiques documentées à ce jour dans le domaine et les biens et services à l'étude. • Conformité de la méthodologie du devis par rapport aux règles reconnues en recherche et en évaluation (la méthodologie employée est valide et permet de répondre aux objectifs énoncés). 	/35
La faisabilité de l'étude	<ul style="list-style-type: none"> • Planification claire et réaliste des travaux (réalisme du recrutement (ampleur/temps), calendrier clair et précis, etc.). • Disponibilité et organisation réaliste des ressources humaines, financières (incluant ou non les frais indirects de recherche) et matérielles affectées directement au projet. • La faisabilité du projet tient compte du développement durable? 	/10

CRITÈRES	INDICATEURS	POINTS
Les retombées anticipées	<ul style="list-style-type: none"> • Retombées et portée anticipée du projet sur la participation sociale des personnes handicapées. • Qualité et réalisme des outils de diffusion prévus et diversité des publics rejoins par ces derniers (conférence, publication, outil de vulgarisation, infographie, balado, etc.). • Niveau d'implication des partenaires favorisant le transfert des résultats, particulièrement aux acteurs à l'extérieur du milieu académique. 	/15
L'expertise de l'équipe de recherche et la qualité des collaborations	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisations scientifiques ayant permis au chercheur de développer une expertise dans le domaine visé. • Niveau d'implication des personnes handicapées dans les différentes étapes du processus de recherches qualité et diversité de l'équipe de recherche et des partenaires. 	/15
TOTAL		/100

Pratiques et mesures relatives au développement durable qui ont été identifiées/mises en valeur :

Il s'agit, pour le demandeur, de mettre en valeur les pratiques mises en œuvre afin d'optimiser la performance du projet dans les sphères sociale, économique et environnementale comme le recrutement d'étudiants; l'application de l'équité salariale; la création de partenariats régionaux et locaux avec des organismes de personnes handicapées; la création et la diffusion d'outils d'information et de sensibilisation aux citoyens; l'approvisionnement responsable (par exemple gestion documentaire sans papier, location ou partage d'équipement); la saine gestion des matières résiduelles (gestion 3RV-E, soit réduction à la source, réemploi, recyclage, valorisation et élimination); la sobriété numérique (réduction de l'empreinte environnementale liée au numérique); etc.